
UCB cède à R-Pharm son droit d'exploitation sur l'olokizumab

- Licence exclusive mondiale cédée à R-Pharm pour le développement et la commercialisation de l'olokizumab dans toutes les indications thérapeutiques
- R-Pharm poursuivra le développement de l'olokizumab dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde
- UCB recevra un paiement initial, de futurs versements intermédiaires et des redevances

BRUXELLES, 4 juillet 2013 – information réglementée – UCB et R-Pharm, société pharmaceutique privée établie à Moscou (Russie), ont annoncé aujourd'hui avoir conclu un contrat de licence accordant à R-Pharm le droit exclusif mondial de développer et de commercialiser l'olokizumab dans toutes les indications thérapeutiques, notamment la polyarthrite rhumatoïde.

Selon les termes de ce contrat, R-Pharm assurera le développement, l'enregistrement, la fabrication, la distribution et la vente à l'échelle mondiale. UCB recevra un paiement initial et aura droit à des versements supplémentaires à chaque étape du développement et de la commercialisation ainsi qu'à des redevances. Les conditions précises de cette entente n'ont pas été révélées.

« Chez UCB nous sommes très satisfaits des résultats positifs de l'étude de phase 2 réalisée sur l'olokizumab. Puisque nous voulons donner la priorité à notre pipeline prometteur, nous avons décidé d'explorer des possibilités de partenariat plus appropriées pour cet anticorps », déclare Roch Doliveux, CEO d'UCB. « Nous sommes ravis de savoir que R-Pharm proposera une option de traitement potentiel pour les patients atteints de maladies graves du système immunitaire ».

« Nous sommes très reconnaissants de la confiance qui nous est accordée et sommes convaincus que cette collaboration avec UCB contribuera à réduire l'incidence des maladies. Ce type de partenariat est un exemple d'échange d'expériences et de technologies dans l'intérêt des patients partout dans le monde », a souligné Alexey Repik, Président et PDG R-Pharm.

En septembre 2012, UCB a annoncé les premiers résultats d'une étude clinique de phase 2b portant sur l'administration de l'olokizumab (CDP6038) chez des patients adultes souffrant de polyarthrite rhumatoïde et n'ayant pas répondu à un précédent traitement

anti-TNF. Le principal objectif de cette étude était d'évaluer l'efficacité de différentes doses et fréquences d'administration de l'olokizumab par rapport au placebo. Cette étude de phase 2b a atteint son critère d'évaluation principal, à savoir une réduction significative du score d'activité de la maladie à 12 semaines dans tous les groupes de traitement par rapport au placebo. Toutes les doses d'olokizumab ont permis une amélioration statistiquement significative du score d'activité de la maladie (DAS 28) ($p < 0,001$) par rapport au placebo. L'olokizumab était bien toléré quelle que soit la posologie et présentait un profil d'innocuité comparable au tocilizumab et conforme aux effets connus des inhibiteurs IL-6.

Pour de plus amples informations UCB :

Antje Witte, Investor Relations, UCB
Tél. : +32 2 559 94 14, antje.witte@ucb.com

France Nivelles, Global Communications, UCB
Tél. : +32 2 559 91 78, france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB
Tél. : +32 2 559 92 64, laurent.schots@ucb.com

Pour de plus amples informations R-Pharm :

Evgenya Kasyanenko – PR manager, R-Pharm
T: +79032205497, kasyanenko@rpharm.ru

Alexey Ordzhonikidze – Marketing Director, R-Pharm
T: +79037982829, Ordzhonikidze@rpharm.ru

Notes à l'attention de la rédaction :

À propos de l'olokizumab

L'olokizumab est un anticorps monoclonal humanisé qui cible la cytokine IL-6. L'IL-6 est impliquée dans plusieurs voies autoimmunes et inflammatoires. L'olokizumab est le premier d'un tout nouveau type d'inhibiteur de l'IL-6 qui bloque sélectivement l'assemblage final du complexe de signalisation du récepteur de l'IL-6.

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 3,4 milliards en 2012. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

À propos de R-Pharm

Créée en 2001, R-Pharm est une société pharmaceutique russe de haute technologie qui met l'accent sur les soins spécialisés ou hospitaliers. Son chiffre d'affaires a atteint plus de 1,8 milliard de dollars en 2012. Comptant plus de 2 800 salariés, R-Pharm opère dans une centaine de villes russes et dans les pays de la CEI. La société se livre à la recherche et au développement de produits ou de technologies innovants et à la production de formes pharmaceutiques prêtes à l'emploi, d'ingrédients pharmaceutiques actifs de nature chimique et de substances biotechnologiques. Elle facilite en outre la mise sur le marché de produits pharmaceutiques modernes et très performants, coopère avec de grands groupes pharmaceutiques et des universités internationales dans le domaine du développement de médicaments et des études cliniques combinées en Russie. Enfin, R-Pharm assure la formation de spécialistes pour l'industrie pharmaceutique et le milieu médical.
www.r-pharm.com

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.